

**RELAIS
ASSISTANTES
MATERNELLES
PARENTS
ENFANTS**

**Tél: 02.97.65.27.05
06.99.81.01.55**

Mail: ram.languidic@wanadoo.fr

Nathalie Le Hecho, Educatrice
de Jeunes Enfant et Spécialisée,
vous accueille sur rendez-vous
lors des permanences:

Le lundi de 13h00 à 17h00

Le mardi de 13h00 à 17h30

Le jeudi de 13h00 à 17h30

Le vendredi de 11h00 à 12h30

D'autres horaires de R.V. Possibles sur
demande.



PARTENARIATS :

**Communes de
LANGUIDIC / BRANDERION
C.A.F. du Morbihan,
M.S.A.
Conseil Général du
Morbihan.**

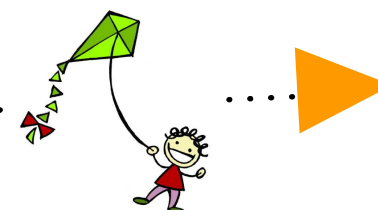
**COMMUNES DE LANGUIDIC
ET BRANDERION**

**RELAIS
ASSISTANTES
MATERNELLES
PARENTS ENFANTS**

**9, place de l'Appel
du 18 juin 1940
56440 LANGUIDIC**

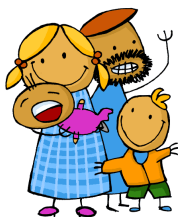
**Tél: 02.97.65.27.05
06.99.81.01.55**

Mail: ram.languidic@wanadoo.fr



PARENTS

- ◆ Informations sur les modes d'accueil.
- ◆ Aide pour la recherche d'une assistante maternelle agréée,
- ◆ Soutien dans les démarches administratives et information sur le statut d'employeur et la législation en lien avec l'emploi d'un professionnel de Informations sur les aides financières,
- ◆ Échanges sur les questions relatives à la petite enfance / à l'enfance; accompagnement parental .
- ◆ Informations, soirées à thèmes...



ENFANTS

Pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle,

- Pour jouer et rencontrer des copains,
- Pour expérimenter avec tout mon corps et développer mes sens,
- * Pour apprendre à écouter et à répondre aux premières consignes,
- * Pour apprendre à faire confiance à d'autres adultes que l'assistante maternelle référente,
- * Pour découvrir de nouveaux outils, de nouvelles matières et dépasser mes peurs,
- * Pour petit à petit me préparer à rentrer à l'école maternelle.

MATINEES D'EVEIL: 2 séances avec horaires au choix, sur inscription (planning à voir sur le site de la ville: <http://www.languidic.fr/Relais-Assistantes-Mat.5376.0.html>).

Le mardi et vendredi matin sur Languidic,
Et un jeudi matin par mois sur Brandérian

ASSISTANTES MATERNELLES

- ◆ Information sur la procédure d'agrément.
- ◆ Information sur le statut, les droits et devoirs du salarié.
- ◆ Soutien dans l'exercice de la profession au travers : des matinées d'éveil, d'échanges, de réunions à thèmes, de documentation, de rencontres avec d'autres professionnels. Sensibilisation à la formation.
- ◆ Espace d'écoute et de dialogue sur les questions liées à l'accueil du jeune enfant.

